

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°23/130

**ELECTION DU PRESIDENT (PRESIDENTE) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPORA**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10,
- VU l'article 3-1 du Règlement Intérieur Institutionnel de l'EPORA, relatif aux modalités de désignation du Président du Conseil d'Administration,
- VU l'Arrêté n°2023-127 de Madame la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixant la composition du Conseil d'Administration de l'EPORA,
- VU la démission de Monsieur Hervé REYNAUD de sa fonction de Président de l'EPORA en date du 13 octobre 2023, dans le cadre du respect de la loi organique n°2014-125 interdisant le cumul de fonctions exécutives avec le mandat de député ou de sénateur,

Elit Président de l'EPORA pour la durée du mandat restant à courir :

⇒ Monsieur Patrice VERCHERE

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président
du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône, par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET